



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361f

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Santé humaine

Corrosif pour les yeux et la peau. Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

Mentions de danger	H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contient	ALCOOL BENZYLIQUE, isophoronediamine, DIÉTHYLÈNETRIAMINE, 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL
Mentions de mise en garde supplémentaires	P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ALCOOL BENZYLIQUE	30-60%
Numéro CAS: 100-51-6	Numéro CE: 202-859-9
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H332	

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

isophoronediamine		10-30%
Numéro CAS: 2855-13-2		Numéro CE: 220-666-8
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Chronic 3 - H412		
DIÉTHYLÈNETRIAMINE		10-30%
Numéro CAS: 111-40-0		Numéro CE: 203-865-4
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473793-27-0000
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL		1-5%
Numéro CAS: 80-05-7		Numéro CE: 201-245-8
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457856-23-0000
Classification		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Repr. 2 - H361f		
STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Information générale	Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Gaz ou vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

DIÉTHYLÈNETRIAMINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 ppm(S-Cut) 4 mg/m³(S-Cut)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps Porter une combinaison de protection chimique.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Doré.
Odeur	Ammoniac.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>95°C @
Point d'éclair	>90°C
Densité relative	1.04 @ 20°C
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Viscosité	50-100 mPa s @ 20°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
---------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
--------------------------------------	-----------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	815,11
-------------------	--------

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	4 023,19
---------------------	----------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	13 235,29
--------------------------	-----------

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 32,35

ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l) 4,41

Information générale	Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Conserver hors de la portée des enfants. Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque des brûlures. Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Provoque des brûlures. Ce produit est sévèrement corrosif. Des premiers soins immédiats sont impératifs.
Voie d'exposition	Inhalatoire Absorption cutanée Ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Éviter le rejet dans l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2735

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

N° ONU (IMDG) 2735

N° ONU (ICAO) 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)

Nom d'expédition (IMDG) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)

Nom d'expédition (ICAO) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)

Nom d'expédition (ADN) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SPRAYABLE CERAMIC HARDENER.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 03/04/2018

Révision 9

Remplace la date 28/04/2016

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.